



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2748  
29 mai 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2748e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 29 mai 1987, à 11 h 30

Président : M. LI Luye

(Chine)

Membres : Allemagne, République  
fédérale d'  
Argentine  
Bulgarie  
Congo  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Ghana  
Italie  
Japon  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Venezuela  
Zambie

M. LAUTENSCHLAGER  
M. DELPECH  
M. BAEV  
M. GAYAMA  
M. OMRAN  
M. OKUN  
M. BLANC  
M. GBEHO  
M. DANОВI  
M. KIKUCHI  
  
M. BIRCH  
  
M. BELONOGOV  
M. PABON GARCIA  
M. NGO

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : La présente réunion du Conseil de sécurité est la première du mois de mai et je voudrais, au nom du Conseil, rendre hommage à S. E. M. Boris Tsvetkov, Représentant permanent de la Bulgarie auprès des Nations Unies, qui, pendant le mois d'avril 1987, a présidé le Conseil de sécurité. Nul doute que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil lorsque j'exprime ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Tsvetkov pour le grand talent diplomatique avec lequel il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE  
D'OBSERVER LE DEGAGEMENT (S/18868)

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le Conseil va maintenant examiner le point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, pour la période allant du 13 novembre 1986 au 17 mai 1987 (S/18868). Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de résolution, contenu dans le document S/18881, qui a été préparé durant les consultations du Conseil.

S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix. Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Bulgarie, Chine, Congo, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Italie, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Zambie.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 596 (1987).

Le Président

A propos de la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

"Comme on le sait, au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/18868) il est dit :

'Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.'

Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 40.